



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le sept avril à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.

Présents: Mme DUTOUR Martine, 1ère Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2ème Adjoint -

Mme DUBOC Dominique, 3ème Adjointe - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - M. GALLIER Thierry - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme HARANG Vanessa, Conseillers Municipaux.

Excusés: Mme TESSIER Laurence qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE Roger, Maire -

M. LATHAM Amaury qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice, 2ème Adjoint -Mme BRUMENT Magali qui donne pouvoir à Mme DUBOC Dominique, 3ème Adjointe - M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne pouvoir à

Mme DUTOUR Martine, 1ère Adjointe.

Absente: Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme DUBOC Dominique, 3ème Adjointe.

DATE DE CONVOCATION: 27/03/2025 NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS: 10

OBJET: Vote du Budget Primitif 2025 -

Budget PRINCIPAL de la Commune de BROGLIE.

Vu le budget proposé par Monsieur le Maire en accord avec la Commission Finances, le Conseil Municipal décide à la majorité (POUR : 10 + 3 pouvoirs / CONTRE : 0) d'arrêter le Budget Primitif 2025 du **Budget PRINCIPAL de la Commune de BROGLIE** qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

■ six cent soixante-neuf mille sept cent sept euros et cinquante-six centimes d'euros (669 707,56 €) en section d'investissement.

un million trois cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-dix-huit euros et quarante et un centimes d'euros (1 383 378,41 €) en section de fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme, Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance, Dominique DUBOC. Le Maire, Roger BONNEVILLE.

/

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture le 0 9 AVR. 2025 et Publication ou Notification du

le Maire